

Recueil des études 2024

22/11/2024



Le Recueil annuel des études 2024 de la Cour de cassation est en ligne !

Le Recueil réunit de courtes études thématiques sélectionnées en raison de leur intérêt jurisprudentiel, de leur utilité pour les juridictions du fond, des enjeux sociétaux auxquels elles font écho ou encore parce qu'elles mettent en lumière l'incidence de certaines décisions en droits européens.

Trois études sont au programme de ce Recueil 2024 :

- Les victimes d'actes de terrorisme : spécificités et enjeux juridiques
- Droit des sociétés – La liberté contractuelle dans tous ses états
- La définition du contrat de travail par la chambre sociale de la Cour de cassation à l'ère des plateformes numériques

<https://vimeo.com/1031484468>

Résumés des études 2024

Les victimes d'actes de terrorisme : spécificités et enjeux juridiques

Étude de la deuxième chambre civile et de la chambre criminelle

Résumé : Les attentats qui ont frappé la France depuis 2015 sont à l'origine d'un nombre considérable de victimes. Afin d'améliorer les conditions de leur prise en charge, le législateur a, par la loi du 23 mars 2019 de programmation et de réforme pour la justice, créé une juridiction nationale unique, seule compétente pour statuer sur l'indemnisation des victimes de ces attentats. Dans ce contexte, la présente étude examine dans quelle mesure la jurisprudence relative aux victimes d'actes de terrorisme se fonde sur les notions de droit commun – ce qui est inévitable en l'absence de définition légale spécifique de la notion de victime de tels actes – et dans quelle mesure elle a fait l'objet d'une adaptation afin de tenir compte des enjeux liés aux attentats de masse. Elle explore en outre les conséquences procédurales de la loi du 23 mars 2019, qui a opéré une séparation complète entre la compétence en matière de répression et celle en matière d'indemnisation.

Droit des sociétés – La liberté contractuelle dans tous ses états

Étude de la chambre commerciale, financière et économique

Résumé : Le droit des sociétés est depuis toujours animé par deux tendances qui peuvent, de prime abord, sembler antagonistes mais qui, en réalité, ne le sont pas ; d'un côté, une réglementation pointilleuse et rigoureuse, de l'autre, l'aspiration à plus de liberté. La coexistence de ces deux tendances s'explique par le fait que la société est à la fois un contrat et une institution et que l'étendue de la liberté contractuelle varie selon que l'on fait prévaloir l'une ou l'autre de ces composantes. Il n'est pas aisé, en droit des sociétés comme en bien d'autres matières, de traduire, sur le plan juridique, un juste équilibre entre l'impérieuse nécessité de laisser la liberté se déployer et la nécessité tout aussi impérieuse de lui fixer des limites. La jurisprudence de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation participe de cet effort permanent de recherche d'un juste milieu. L'objet de l'étude est de présenter une synthèse de cette jurisprudence, d'en expliquer la cohérence ainsi que les lignes directrices. Le sujet est d'actualité comme en témoigne le nombre de décisions récentes dont il est fait état dans l'étude, la plus emblématique étant sans conteste l'arrêt dit « *Larzul 2* » sanctionnant par la nullité la violation d'une clause statutaire listant les décisions devant être prises collectivement par les associés dans une SAS. De même, la constitution, en juin 2024, d'un groupe de travail sur les nullités en droit des sociétés au sein du Conseil d'État permet une réflexion, plus générale, sur un éventuel élargissement des cas de nullité pour violation des dispositions statutaires dans les sociétés régies par la liberté contractuelle.

La définition du contrat de travail par la chambre sociale de la Cour de cassation à l'ère des plateformes numériques

Étude de la chambre sociale

Résumé : La notion de contrat de travail a été définie par la chambre sociale de la Cour de cassation dès les années 1930 et est demeurée stable malgré la réorganisation des méthodes de travail à la fin du XXe siècle, marquée par une autonomie croissante des salariés. Toutefois, le développement de nouveaux modes de consommation dans un contexte de digitalisation de l'économie a entraîné l'apparition d'une nouvelle catégorie de travailleurs recourant pour l'exercice de leur activité à une plateforme numérique, dont certains ont revendiqué la qualité de salariés. La chambre sociale, dont les travaux se sont inscrits dans une réflexion menée à l'échelle européenne, a confirmé la pertinence de la définition traditionnelle du contrat de travail et son adaptabilité. Sa réflexion se poursuit, à l'aune du développement des plateformes de micro-travail.

[TÉLÉCHARGER LE RECUEIL ANNUEL DES ÉTUDES 2024 >](#)

[Contrat](#) [Economie](#) [Numérique](#) [Pénal](#) [Travail](#) [Vidéos](#)

[indemnisation des victimes d'attentat](#) [indemnisation des victimes d'attentat terroriste](#) [terrorisme](#) [société](#)

[contrat de travail](#)